



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-78072>

Département(s) de publication : 57

Annonce n° 24-78072

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE D AMNEVILLE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21570019600011

Ville : Amneville

Code postal : 57360

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 57

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <http://amneville.synapse-entreprises.com>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : LEININGER EMILY

Adresse mail du contact : E.leininger@amneville-les-thermes.com

Numéro de téléphone du contact : +33 387712222

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Documents mentionnés dans le règlement de consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Documents mentionnés dans le règlement de consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Documents mentionnés dans le règlement de consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 25/07/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Collectivité territoriale

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : -Prix (bordereau des prix unitaires quantitatif estimatif) : 60% -Valeur technique (dispositions prises pour la bonne exécution des prestations, moyens humains et matériels 25 %, véhicules proposés et leurs caractéristiques 10 %, performances environnementales des véhicules du parc, moyenne norme technique Euro 5 %) : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : TRANSPORT SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ANNEE 2024/2025

Code CPV principal - Descripteur principal : 60130000

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché : AMNEVILLE ET ANNEXE MALANCOURT LA MONTAGNE

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 160000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Pour obtenir tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats devront faire au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres une demande sur le "Forum questions-réponses" du profil acheteur : <http://amneville.synapse-entreprises.com> Le D.C.E est consultable et téléchargeable gratuitement à compter du 04/07/2024 à 12h00 sur le profil acheteur. Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises info@synapse-entreprises.com ou par téléphone au 01 72 33 90 70. Tout intéressé peut contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence par le biais d'un référé précontractuel (article L551-1 du code de justice administrative) jusqu'à la signature du marché objet de la présente procédure. Tout intéressé dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication des actes détachables du marché objet de la présente procédure pour contester ceux-ci par le biais d'un recours pour excès de pouvoir. Toutefois, les concurrents évincés à l'obtention du marché se verront opposer l'irrecevabilité de leur recours dès lors que le marché aura été signé (articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, Conseil d'Etat, 16 juillet 2007, Société TROPIC Travaux Signalisation, Req. n° 291545).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/07/2024